



JOURNÉE D'ÉTUDE "ARBITRAGE ET COMMUNAUTÉS LOCALES"

Le 2 juin 2023 a eu lieu un séminaire de recherche intensif, sous la direction scientifique du Professeur Sandrine Clavel et du Professeur Patrick Jacob.

10h - 17h

Dante

Pour visualiser le compte-rendu et les moments-clés de cette journée, cliquez [ici](#)

Direction scientifique :

Professeur Sandrine CLAVEL, D@NTE

Professeur Patrick JACOB, VIP

Université Paris-Saclay/UVSQ

Objectifs scientifiques :

Facteur essentiel de developpement local, du moins lorsqu'elles conduisent a un partage raisonnable des benefices, les activites des operateurs economiques internationaux generent egalement des externalites negatives, en matiere de droits humains ou en matiere environnementale, dont les communautes locales - ici entendues comme les groupes humains, autochtones ou non, etablis dans les zones ou operent ces operateurs - sont souvent les premieres victimes.

Des contentieux en resultent. Les experiences du passe mettent en evidence les limites, tant dans leur dimension compensatrice que dans leur dimension sanctionnatrice, des modes etatiques de reglement des litiges, qu'ils soient nationaux ou supranationaux. La question du role que peut jouer l'arbitrage international, mode traditionnel de reglement des differends entre operateurs economiques, prives ou publics, dans l'apprehension de ces problematiques relatives aux droits des communautes locales doit des lors se poser.

Or cette question souleve de tres delicats problemes juridiques, dans la mesure ou la contractualisation formelle entre les operateurs economiques et les communautes locales est rare. Comment assurer, des lors, la penetration des interets des communautes locales dans le champ de l'arbitrage ? Les objectifs de la journee d'etude sont de reflechir aux reponses pouvant etre apportees a cette question, tant en matiere d'arbitrage d'investissement, ou ces enjeux sont connus sans toutefois recevoir de reponse totalement univoque, qu'en matiere d'arbitrage commercial international, ou le sujet de « l'interet des tiers » n'est a ce jour pas veritablement theorise.